



ancv
SENIORS EN VACANCES

07/ 2023



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Seniors en Vacances

2023





**« Parce que les vacances, c'est essentiel,
bénéficiez du soutien financier de
la Carsat Rhône-Alpes et de l'ANCV
pour organiser votre séjour. »**

Seniors en Vacances

La Carsat Rhône-Alpes et l'ANCV simplifient les démarches pour vous accompagner dans l'organisation de séjours. Depuis 10 ans, l'Assurance retraite soutient le programme « Seniors en Vacances ». Avec plus de 650 000 bénéficiaires depuis 2007, c'est un programme majeur dans le paysage de l'action sociale en France.

« Seniors en Vacances », ce sont des destinations qui répondent aux envies des seniors, des lieux de qualité pour les accueillir et des partenaires engagés à leur côté.

Seniors en Vacances :

Devenez porteur de projets !



1^{ère} étape : Vous êtes partenaires du programme Seniors en Vacances et vous allez réaliser un séjour

Après le séjour

TRANSMISSION
par l'ANCV de la
liste des structures
bénéficiaires
du programme à la
Carsat Rhône-Alpes



Porteur de projet

Demande les
**FACTURES
ACQUITTÉES**
de l'hébergement
et du transport
+
RIB de la structure
pour mise en paiement



TRANSMISSION
des **JUSTIFICATIFS** à :
daprp@carsat-ra.fr



PAIEMENT

Virement bancaire au
porteur de projet :

- **SUBVENTION PLAFONNÉE**
à 2000 euros/séjour.
- **SUBVENTION LIMITÉE** à
5 séjours maximum
par année civile



2^e étape : La Carsat Rhône-Alpes vous contacte
pour le versement de la subvention

Seniors en Vacances :

Les critères

Départements concernés



Bénéficiaires

- Seniors retraités de plus de 60 ans
- Personnes en situation de handicap de plus de 55 ans

Contributions financières à vos projets « Seniors en Vacances »

- Une offre de séjours à tarifs préférentiels
- Des aides accordées aux seniors selon leurs conditions de ressources
- Un forfait à hauteur de 2 000 € par séjour sous réserve que les factures acquittées de l'hébergement et du transport dépassent 2 000 €
- Une participation de La Carsat Rhône-Alpes jusqu'à 5 séjours par structure et par année civile

Critères d'éligibilité

- Être une structure implantée dans les départements rhônalpins
- Être conventionné ANCV : www.ancv.com/seniors-en-vacances







Vos interlocutrices en Rhône-Alpes



ANCV Rhône-Alpes
Sonia Gharbi
Référénte Action Sociale
sgharbi@ancv.fr
www.ancv.com/seniors-en-vacances



Carsat Rhône-Alpes
Chrystelle Botton
Référénte Action Sociale
chrystelle.botton@carsat-ra.fr
www.carsat-ra.fr

La Carsat Rhône-Alpes, votre interlocuteur en région pour

